CONSEIL MUNICIPAL DE FONTAINE ETOUPEFOUR
Compte rendu du 13 octobre 2020

Date de convocation : 06/10/2020
Date d'affichage : 06/10/2020

Nombres de Conseillers :
En exercice 19
Présents 19
Votants 19

L'an deux mille vingt, le mardi 13 octobre 2020 à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle multi-activités Paul Cash de FONTAINE ETOUPEFOUR, en séance ordinaire.

Etaient présents :
Mmes et MM.
Bernard ENAULT, Maire
Eric BURNEL, Sylvie BLANCHER, Christian CHARDON, Sarah HEYVANG, Jacky RIVIÈRE, adjoints,
Mireille COUÉ, Marianne MASSELIN, Michel DUTRIEZ, Catherine JACQUART, Bruno NAPOLI, Yvette GARDIE, Christophe BESNIER, Sandrine MARNEUX, Eric TROTIN, Laure LANGEARD, Vincent AUVRAY, Claire DELEU, Edouard PERLY, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric BURNEL est élu à l'unanimité.

703/2020 – SUPPRESSION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL D'UNE DURÉE HEBDOMADAIRE DE 35/35ème ANNUALISÉE

Le Maire donne la parole à Monsieur BURNEL adjoint au maire, chargé du Personnel, qui informe qu'un agent a pris un congé de mise à disposition pour convenance personnelle sur une durée de 3 ans. Comme ce congé arrive à son terme, l'agent a fait part de sa demande de démission au sein de la fonction publique territoriale à compter du 1er septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité Technique du Centre de Gestion a émis un avis favorable à la suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial à 35/35ème annualisée.

Monsieur Le Maire propose au Conseil de suivre l'avis du Comité Technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** de suivre la décision du Comité Technique du Centre de gestion du Calvados.

704/2020 – SUPPRESSION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL D'UNE DURÉE HEBDOMADAIRE DE 35/35ème

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BURNEL, Adjoint au Maire chargé du Personnel qui explique que depuis le 11 mai 2020, l'agent nommé sur le poste d'adjoint administratif est radié de la commune.

Après en avoir délibéré, le Comite Technique du Centre de Gestion a émis un avis favorable à la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif.

Monsieur Le Maire propose au Conseil de suivre l'avis du Comité Technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** de suivre la décision du Comité Technique du Centre de gestion du Calvados.

Arrivée de Madame Marianne MASSELIN : 19h35

705/2020 – DÉSAFFECTATION d'UNE PARCELLE PUBLIQUE

Suite à la délibération n°655 du 14.01.2020, ou le Conseil a accepté de vendre une partie du terrain sis rue Jules Quesnel permettant un aménagement qui permettra la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire pour les professionnels de santé de Fontaine Étoupefour.

Afin de permettre au pôle médical de construire un nouveau cabinet aux normes d'accessibilité, la commune propose de désaffecter une partie de la parcelle AA 177 pour une superficie d'environ 800 m2. (Selon la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 (dite «loi Sapin 2»), article L.2141-2).

Suite au rapport de Monsieur ENAULT et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DÉCIDE de désaffecter une partie de la parcelle AA 177 pour une superficie de 800 m² environ.
D'AUTORISER le Maire ou son adjoint à signer tout document ce référent à cette affaire.

706/2020 – CRÉATION d'EMPLOIS D'AGENTS RECENSSEURS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BURNEL, chargé du personnel.
Il rappelle à l'assemblée la nécessité de créer 5 emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,
Vu la loi n°2019-1302 du 5 novembre 2019 relative à la démocratie de proximité,
Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires
Vu le tableau adopté par le Conseil Municipal,

Il est proposé de rémunérer les agents recenseurs sur la base d'une somme forfaitaire de 1100 € brut, frais de transport compris.

ADOPTÉ à l'unanimité.

707/2020 – VENTE PARCELLE AC 101, ALLÉE DE LA FUTAIE

Monsieur le Maire explique que la commune est propriétaire de la parcelle AC 101 d'une superficie de 20m² sis au 4 allée de la Futaie.
Le futur propriétaire de la parcelle AC 99 souhaiterait acquérir cette superficie de 20 m² qui se trouve accolée. Une demande d'avis a été faite auprès du service des Domaines.
Monsieur le Maire propose :

- de vendre la parcelle AC 101 de 20 m² à 40 euros du m² soit 800 euros. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- de l'autoriser ou son adjoint à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de vendre la parcelle AC 101de 20 m² à 40 euros du m² soit 800 euros. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son adjoint à signer tout document se rapportant à cette affaire.

708/2020 – DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF INVESTISSEMENT

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame HEYVANG, Adjoint au Maire, Chargée des finances qui explique que des travaux de bardage vont être réalisés à la salle Paul Cash. Afin de mandater la future facture correspondante, il est nécessaire de modifier le budget dépense comme suit :

2116-002	Cimetière	- 4 000€
2135	Installation générale, agencements	+ 4 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de modifier le budget primitif Investissement Dépenses tel qu'il est présenté ci-dessus.

709/2020 – TRAVAUX COVID 19 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame HEYVANG, Adjoint au Maire, Chargée des finances qui explique que le Département du Calvados a décidé d'aider les collectivités rurales pour permettre de faire face au coût des aménagements et d'équipements liés au COVID-19.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de faire les travaux d'aménagements et d'équipements nécessaires à la réalisation des mesures sanitaires.
- **DÉCIDE** de demander une aide financière auprès du Département du Calvados.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Vœux Municipalité : Monsieur le Maire informe qu'il n'y aura pas de voeux pour les habitants en janvier prochain suite au COVID 19.
- Vœux du Personnel : Jeudi 10 décembre 2020 à 18 heures.
- Conseil Municipal : Lundi 2 novembre 2020 à 19 heures salle Paul Cash, présentation du Plan Local d'Urbanisme version définitive (PLU)
- Réunion Publique : Présentation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) le lundi 9 novembre 2020 à 19 heures salle Paul Cash sous réserve des nouvelles mesures sanitaires.
- Mme BLANCHER fait part de l'avancée de l'air de jeux au lotissement les Vergées.
- Monsieur CHARDON : Vendredi 30 octobre 2020 « halloween, à partir de 17 heures au Bas Jardin.
- Mme HEYVANG fait part de la participation de la mairie à la marche de la Rochambelle le mercredi 21 octobre 2020 à 18 heures et se pose la question du porte à porte pour Halloween, s'est il conseillé ?

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20h25